

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 juillet 2014

---

**DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 99

présenté par

M. Bussereau, M. Le Fur et M. Quentin

-----

**ARTICLE PREMIER**

I.– À l’alinéa 4, après la dernière occurrence du mot :

« régions »,

insérer les mots :

« ou partie de régions ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« leurs limites territoriales »

les mots :

« des départements et régions ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 6, substituer aux mots :

« et Limousin »

les mots :

« , Limousin, Charente-Maritime et Charente ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le découpage tel qu'il a été réalisé ne correspond pas à la réalité des bassins et n'a eu comme motivation qu'un choix politique.